

Formation initiale incendie tout public

« Manipulation extincteur »

✓ Objectifs :

- La formation manipulation des extincteurs répond à la demande du code du travail (article R 4227-28 et R4227-39) qui prévoit que chaque salarié doit savoir se servir des moyens de premiers secours de lutte contre l'incendie ;
- Sensibiliser le personnel, lui permettre de contrôler ses réflexes, ses émotions et mettre en œuvre les premiers moyens de secours.

✓ Public concerné :

- L'ensemble des salariés.

✓ Pré requis : aucun.

✓ Durée du stage :

- 3 heures.

✓ Nombre de participants :

- 12 personnes maximum.

✓ Programme du stage :

- Cette formation apprend au participant à identifier les matières en feu pour pouvoir choisir et utiliser l'extincteur approprié : EAU, POUDRE, CO².

Partie théorique :

- Le triangle du feu (composition) ;
- Prévention, explication des risques sur différents types de départ de feu ;
- Les agents extincteurs ;
- Les différentes classes de feu ;
- Les extincteurs portatifs (description et composition) ;
- Les extincteurs mobiles ;
- Les RIA.

Partie pratique :

- Manipulation de tous types d'extincteurs sur feux réels ;
- Extinction d'un feu en milieu clos (module CPF1).

✓ Méthodes et moyens pédagogiques

Le formateur est dans une démarche pédagogique : la théorie est exposée, puis mise en pratique
Pour ce faire 3 méthodes sont mises en œuvre :

- Active ;
- Interrogative ;
- Démonstrative.

Les moyens mis à sa disposition sont :

- Boite à fumée ;
- Camion feux pour exercices sur feux réels ;
- Extincteurs appropriés ;
- Bac feux « propre ».

✓ **Tarif** : sur devis.

✓ Modalités & délais d'accès

- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **0806 231 018** ou par courriel ; **formation@sas-cpfi.fr**
- L'accès à la formation est initié par l'employeur, peut être ouverte aux particuliers ;
- Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures ;
- Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes ;
- Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

✓ **Accès aux personnes en situation de handicap** : nous consulter

Un livret de formation et une attestation de stage sont remis aux participants



La certification qualité a été délivrée au titre de l'action suivante :
ACTIONS DE FORMATIONS